



Trajet atelier chantier non payée

Par **jayson**, le **03/06/2010** à **18:47**

Bonjour,

je suis ouvrier poseur dans le BTP second oeuvre plus concretement le fenetre aluminium
mais horaire son les suivant 7.30h 12.00h et 13.00 h 16.30h

je suis depuis 4 ans dans la meme entreprise mais le patron a decider de partir en retraite

j'usque la rien de mechant mais ce matin il nous a convoquer pour nous dire que au lieu de
partir as 16.30h du depot on devrais quitter le chantier a cette meme heure et que les frais de
deplacement serais a notre charge pour le chemin du retour

je possede un vehicule de fonction que je prend le matin a l'entreprise et je doit rendre tous
les soirs

est vrais que les frais de retour son non payée et a ma charge ??

j'espere avoir etais assez clair merci d'avoir pris le tempt de me lire et encore plus merci pour
vous reponces

biensur quelque document explicite son les bienvenue

merci bonne soirée